



demande de rupture conventionnelle

Par **caca**, le **27/04/2011** à **11:01**

j'ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur qui a refusé car j'ai 12 ans et demi d'ancienneté.

je souhaiterais savoir si mon employeur peut obtenir des aides financières pour une rupture conventionnelle car je lui ai informé qu'éventuellement l'état venait en aide. il m'a répondu qu'il vérifierait car sans aide il refusera.

par avance, merci.

Par **P.M.**, le **27/04/2011** à **12:14**

Bonjour,

A ma connaissance, il n'y a aucune aide particulière de prévue lors d'une rupture conventionnelle...

Par **Conseiller_du_Salarie**, le **30/04/2011** à **09:59**

Bonjour,

La rupture conventionnelle est régie par le Code du travail [art L1237-11 et suivants](#)

Il n'existe aucune aide financière pour l'employeur lors d'une rupture conventionnelle.

Il y a donc peu de possibilités de pousser votre employeur à accepter cette rupture dans laquelle il doit verser des indemnités de licenciement. Il préférera votre démission !

http://conseillerdusalarie.free.fr/Rupture_Convent.php

Votre cas mérite l'aide d'un délégué du personnel ou d'un conseiller du salarié.